

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

Monsieur DELAMARE, architecte désigné par Allier Habitat, présente sur support visuel le nouveau projet locatif du secteur de l'église, établi en concordance avec le Service Départemental de l'Architecture. Le déroulement des travaux sera exécuté en trois phases : 1<sup>er</sup> semestre 2009 : réhabilitation du bâti ancien face à l'église (anciennement cave et salon de coiffure) ; 2<sup>ème</sup> semestre 2009 : réhabilitation du bâti ancien Rue des Dames : n° 12 et reconstruction Place de l'église (dans l'alignement de la rue) de petits logements avec possibilité d'un commerce - réalisation de parkings à l'arrière ; année 2010 : construction nouvelle face à l'église à réaliser en concomitance avec les travaux communaux de la Rue, du fait de l'importante déclivité du terrain en cet endroit. Monsieur DELAMARE est remercié pour sa présentation et pour les précisions apportées sur l'évolution de ce dossier.

### **1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS DANS SES COMPETENCES FACULTATIVES.**

Le CM accepte les modifications qui portent sur l'article 6 relatif aux compétences facultatives. Pour ce qui concerne le volet Tourisme et plus particulièrement dans le cadre du soutien aux événements touristiques, sportifs, culturels, il est ajouté celui aux « Menus du Terroir ». Pour ce qui concerne le volet Politique petite enfance, jeunesse et famille, il est ajouté « La mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la Communauté de Communes ».

### **2. ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX.**

Le personnel communal du cadre d'emploi des adjoints techniques ne pouvant légalement plus prétendre à la Prime Technique et de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE), le CM décide, conformément aux textes en vigueur, d'attribuer aux agents concernés l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) au taux de 0,45 et l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au taux 1. Ce mode de calcul permet une légère augmentation de la prime précédemment perçue. Les indemnités accordées aux autres cadres d'emploi restent inchangées.

### **3. SUIVI DU CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG.**

Ce contrat initialement signé en 2002 en partenariat avec le Conseil Général a permis les réalisations du centre bourg. Il mentionnait que les aménagements prévus dans l'échéancier devaient être totalement terminés en juin 2009. Or, les travaux relatifs à l'aménagement de la Place et Rue de l'Eglise ainsi que ceux du Carrefour du Cheval Blanc ne pourront être réalisés d'ici là. Le CM décide de solder ce premier contrat et sollicite auprès du Conseil Général la mise en place d'une aide analogue qui inclura les travaux non réalisés dans le premier contrat : Place et Rue de l'Eglise, Carrefour du Cheval Blanc, auxquels s'ajoutera la construction d'un commerce dans un des bâtiments réhabilités par Allier Habitat. Un nouveau chiffrage de ces réalisations sera présenté lors du prochain CM.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Acceptation d'un remboursement d'assurance** : suite à un bris de glace intervenu lors d'une location privée de la Salle Alain Fournier, la MAAF, via la MACIF, a fait procéder à un remboursement d'un montant de 290,39 € correspondant aux frais de remplacement.
- **Mise à disposition du champ des Cruats** : l'autorisation et les conditions s'y référant donnée à Pierre-Marie DELANOY en juillet 1999, pour y mettre ses chevaux, restent en vigueur. Il informe l'assemblée qu'il versera un don annuel de 400 € au CCAS de la Commune.
- **Convention avec l'URCAM** : Le document est en phase de finalisation.
- **Travaux des commissions cantine et bâtiment** : considérant le nombre accru d'enfants de maternelle déjeunant à la cantine, les membres ont opté pour l'agrandissement de la salle de restauration. L'entreprise disponible pendant les vacances scolaires de la Toussaint, a réalisé une communication entre la cantine et la Salle du Parc. Un seul service sous la surveillance simultanée des deux agents pourra être mis en place. La commission de sécurité est sollicitée.
- **Intervention du « Correspondant Défense »** : Madame DUMONT donne lecture d'un article présentant les possibilités d'insertion des jeunes en difficulté identifiés lors des JAPD : Journées d'appel de Préparation à la Défense.
- **Compte rendu de la réunion du 10 septembre et 24 octobre avec les représentants de La Poste** : la réduction des heures d'ouverture du bureau actuel ou la mise en place d'une agence postale communale ont été évoquées. Dans cette deuxième éventualité, la convention à établir est à l'étude ; La Poste verserait, pour compenser la charge financière de l'agent communal recruté, une indemnité de 940 € par mois correspondant à 15 h de travail par semaine. Contact est pris avec la Commune d'Urçay qui a opté pour cette pratique.
- **Réunions** :
  1. *le 15 novembre 2008* au Château de Bellevue, à partir de 9 h 30, le Maire assistera à une présentation de la situation financière du Département, réalisée par le Cabinet Michel Klopfer. Un compte rendu sera ensuite donné en Conseil Municipal.
  2. *le 19 novembre 2008*, à 14 h, en Mairie de MEAULNE, la Société Egis Mobilité, en présence des services du Conseil Général, viendra présenter aux membres de la Commission Voirie, le diagnostic de l'étude de sécurité routière dans la traverse du village. Un rapport écrit sera établi et présenté lors de la prochaine réunion de CM.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 décembre 2008 à la Mairie de MEAULNE à 20 h 30.**